

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	FICHE DE POSTE
	Conseiller pédagogique de circonscription (CPC)
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 28 / 05 / 2018 à la DPE1D.
@ : dep@ac-mayotte.fr / mvt1d@ac-mayotte.fr	

Le conseiller pédagogique est un maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité d'un IEN dont il est un collaborateur direct. Sa mission est principalement d'ordre pédagogique. Il reçoit une lettre de mission qui sert de cadre à son évaluation.

Textes de référence :

Circulaire n°2015-144 du 21 juillet 2015 – BO n°30 du 23 juillet 2015 – Décret 2008-775 /2015-883

Descriptif du poste et missions :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge d'une circonscription du 1^{er} degré, le Conseiller Pédagogique promeut et développe les orientations éducatives ministérielles et académiques dans les écoles de la circonscription.

Son action s'inscrit dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration de l'apprentissage des élèves et par-delà du service public d'éducation. Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein de la circonscription, il s'inscrit naturellement dans la dynamique d'animation pédagogique de l'équipe de circonscription et académique.

A ce titre, il est présent dans les classes de la circonscription la majeure partie de son temps.

Missions du poste.

- Accompagner les enseignants (enseignants stagiaires et titulaires, contractuels) du territoire dans la mise en œuvre de leur enseignement et dans le cadre des programmes nationaux et des priorités académiques.
- Aider à l'élaboration et l'accompagnement de projets d'écoles ou de classe.
- Concevoir et conduire des actions de formation initiale, continuée et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles...) répondant au cahier des charges académique.
- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et, le cas échéant, avec celles des autres circonscriptions de l'académie.
- Participer aux groupes de travail départementaux.
- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours au numérique (M@gistère, ressources,...).
- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques.
- Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale (EPS, PPMS, LVE, projets académiques, ...).
- Représenter avec loyauté l'Inspecteur de l'Education Nationale dans le cadre d'instances de concertation, de commissions et de réunions partenariales. (conseil d'école, Conseil école-collège, conseil de cycle, conseil des maîtres,...)

Compétences requises :

Membre d'une équipe, il est un formateur polyvalent.

- Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire.
- Avoir de solides références didactiques et pédagogiques.
- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission.
- Maîtriser l'outil informatique pour un usage autonome et efficace.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.

Profil attendu et certifications requises :

Être titulaire du CAFIPEMF.

Avoir une expérience de maître formateur.

Avoir une expérience dans la formation d'adultes.

Divers :

Des heures de présence pourront être demandées sur le temps des vacances des élèves afin notamment d'assurer des temps de formation continue. Un rapport d'activité sera présenté à l'IEN à la fin de l'année scolaire.